

## EP de demande d'autorisation environnementale- LIGNE 18

En tant que membre de la CLI de Saclay ( Commission Locale d'Information) dans laquelle je représente l'IFFO-RME (Institut des Formateurs aux risques Majeurs et Protection de l'Environnement) le 5 juillet 2018 j'ai rencontré le CE en mairie de Palaiseau.

J'ai collé dans le cahier d'enquête divers documents élaborés lors de l'EP de DUP et toujours d'actualité d'un point de vue environnemental, avec la non prise en compte réelle du risque nucléaire, d'autant plus que cette fois-ci la gare CEA-Saint-Aubin est intégrée au dossier :

- l'avis de la CLI du 26 avril signé par sa présidente Brigitte Vermillet
- la « Lettre de la CLI » d'octobre 2016 comportant un résumé de l'avis du 26 avril
- l'historique de la ZNA que j'avais déjà rédigé.

Je signale que le dossier d'enquête, comporte des erreurs ou mélange entre les 2 servitudes ZNA remontant à 1947 avec décret du 6 août 1960 (voir avis de l'Ae) et le Périmètre de Danger de 2011.

J'ai rajouté :

- la carte « Zone du CEA/CisBio International à Saclay » p 624/796 du volet B.1 Etat initial qui présente les servitudes dues au risque nucléaire, et qui montre bien que la gare CEA Saint-Aubin est située dans la ZNA de 500m par rapport aux clôtures du CEA+ dans le périmètre de la zone de danger de 1km par rapport à OSIRIS- CisBio+ zone de 2,5Km du PPI

la gare Orsay-Gif est située dans le périmètre du PPI, sans qu'aucune mention en soit faite dans le dossier d'enquête.

A quoi servent toutes ces servitudes prises à bon escient au nom de la sécurité, depuis 70 ans pour la ZNA, dès l'installation du CEA pourtant zone non urbanisée à l'époque, puisque la SGP laissant entendre qu'elles seront levées rapidement !

La CLI de Saclay n'est, à ce jour, saisie d'aucune modification de ces servitudes.

Rappelons que, même si OSIRIS est à l'arrêt, elle reste une INB jusqu'à la fin du démantèlement dont les procédures sont très très longues.

Quant au périmètre de la zone de danger, il a été institué pour OSIRIS et CisBio toujours en activité : aucune installation recevant du public ne peut y être installée, donc pas de gare, pas de parking...

Un autre problème n'est pas pris en compte dans le dossier d'enquête, celui du transport des matières nucléaires du CEA et CisBio.

A partir du principe de précaution avec la ZNA que l'Etat a déjà instituée il y a plus d'un demi- siècle et n'a jamais levée, en tant que membre de la CLI de Saclay , je ne peux donner qu'un AVIS DEFAVORABLE à cette demande d'autorisation environnementale.

Renée Delattre 13 chemin de Limon 91430 Vauhallan